



IRÈNE JOLIOT-CURIE

Compte-rendu de permanence du 12 avril 2022

Participants :

Présidente : Mme Christelle CHARREL

Correspondante de territoire : Mme Aude UGINET

Adjointe au conseil de quartier : Mme Samira MESBAHI

Invités : Mme Justine MARCHAL, ambassadrice des droits, Territoire Zéro Non recours

M.Philippe LAURENT, responsable du service espaces verts (Direction Cadre de Vie/ Ville de Vénissieux)

Nombre d'habitants : 0

Délégués :

ALLEG Ahmed

BROYER Sarah (absente)

DIETSCH Marie-Christine (excusée)

DUPRAT Alain (absent)

LECOMTE André (absent)

MARIE Philippe

MERADEF Mourad (absent)

ZOUAGHA Mounir

Retour sur les questions de la dernière permanence

Au vu de la dernière permanence (mars) qui a dû être annulée (pas de délégués ni d'habitants), il n'y a pas de réponse à apporter.

Compte-rendu

Avant d'entamer l'ordre du jour prévu, un échange a lieu entre les délégués pour programmer, sur la permanence de juin, une visite de terrain. Le départ pourrait avoir lieu du restaurant scolaire Joliot Curie avec un tracé à déterminer (le secteur des Acacias est cité).

Mme Charrel rappelle ensuite l'ordre du jour prévu :

1) Une présentation du dispositif territoire zéro non recours »

2) Échanges autour de la thématique « espaces verts ».

1) Territoire « Zéro non recours »

Mme Marchal, ambassadrice des droits sur le quartier Moulin à Vent/Joliot Curie, présente les objectifs de l'expérimentation « territoire zéro non recours » qui a lieu sur ce territoire depuis septembre 2021 et, ce pour une année (jusqu'en septembre 2022).

Cette action part du constat d'un nombre important de personnes (souvent familles mono parentales, personnes âgées.. mais toutes les composantes de la société peuvent être concernées) n'agissant pas les différents droits sociaux dont elle dispose ; aggravant par la même le degré de pauvreté dans lequel elles se trouvent.

Le rôle de l'ambassadrice des droits n'est pas de se substituer au travail social mais plutôt, dans une logique d'« aller vers », de trouver ces publics « invisibles » , d'établir un contact et de les orienter au

mieux. Il s'agit, particulièrement dans un contexte où de nombreuses procédures ont été dématérialisées, de remettre de l'« humain » et du lien social.

Pour ce faire, Mme Marchal, employée par l'association Passerelle, travaille en binôme avec une coordonnatrice ressources issue du PIMMS (structure type « maison France service » qui a vocation à accompagner les usagers dans leurs différentes démarches administratives) – déploie de nombreuses interventions sur le terrain : présence en pied d'immeuble, sur les espaces publics..etc. Elle tient également une permanence les mercredi et jeudi au centre social du Moulin à Vent, et peut, si cela s'avère nécessaire, se rendre à domicile. Le bouche à oreille fonctionne plutôt bien; afin d'amplifier la dynamique, il est demandé aux délégués et habitants présents de relayer l'information (cf flyers distribué en séance) et de ne pas hésiter à contacter Mme Marchal sur toute situation.

Au terme de l'expérimentation, l'action ne sera pas nécessairement poursuivie sur le quartier ; par contre l'évaluation de ce mode de faire, croisée avec d'autres expérimentations menées sur d'autres territoires, permettra de nourrir de futures modes d'action.

2) Échanges autour de la thématique « espaces verts »

M.Philippe LAURENT, responsable du service « espaces verts » à la Ville de Vénissieux présente rapidement le service et les missions poursuivies.

Ainsi, 85 agents œuvrent au quotidien pour :

- assurer la propreté des différents espaces verts de la Ville (pour info, env 40 % de la superficie communale) ; à noter que la propreté des trottoirs et voiries est de la compétence métropolitaine
- créer et entretenir ces espaces au sein des espaces publics, écoles, cimetières, complexes sportifs (stades notamment)
- produire des végétaux, grâce aux serres municipales
- créer et maintenir les aires de jeux pour enfants (env 400 jeux sur la commune).

M.Laurent rappelle par ailleurs la journée « portes ouvertes » aux serres municipales qui aura lieu, cette année, le 11 mai après midi.

Un délégué sollicite M. Laurent pour savoir si un arbre abattu sur le mail piéton de la résidence Viviani pourra être remplacé.

Un débat s'engage sur le ressenti de nombreux habitants du quartier d'une carence d'espaces verts/aires de jeux dans le quartier. M. Laurent rappelle la présence du square des Maraîchers situé au Parc de Pressensé.

L'espace à proximité de l'école Joliot-Curie (accès de l'ancienne école, avec petit rond point, aujourd'hui espace peu utilisé) est évoqué pour ce faire comme un mail potentiellement à végétaliser ; avec des espaces détente ou jeux (à déterminer).

Confirmation de la prochaine permanence

La prochaine permanence est programmée le **mercredi 11 mai à 18h** en salle Ernest Renan.

Elle sera consacrée, avec les délégués du CDQ Moulin à Vent, à la préparation de la fête de quartier 2022 et ne sera donc ouverte qu'aux délégués et partenaires parties prenantes de la fête.